# CSA

24/09/2024

# Sommaire

1. CR CSA 28 juin 2024 (avis)
2. Mise à jour du règlement intérieur de la Prépa (avis)
3. Réorganisation : organigramme général (avis)
4. Charte « Droit à la déconnexion » (avis)
5. Discussion sur le fonctionnement de l'instance et les chantiers 2024/2025 à instruire (info)

# POINT 1 :

# CR CSA 28 JUIN 2024

# (AVIS)

# POINT 2 :

# MISE A JOUR DU REGLEMENT

# DE LA PREPA (AVIS)

# POINT 3 :

# RÉORGANISATION :

# ORGANIGRAMME GÉNÉRAL

# (AVIS)

# ORGANIGRAMME GENERAL TOULOUSE INP

23.09.2024

## PRESIDENTE TOULOUSE INP
**Dominique POQUILLON**

Véronique CREUSOT
Secrétariat

## VICE-PRÉSIDENT(E)S

| | |
|---|---|
| Conseil d'Administration | Ghislaine BERTRAND |
| Recherche et Valorisation | Eric PINELLI |
| Formation et Vie Universitaire | Gérald DEBENEST |

*Autres VPs et Chargés de mission en cours de nomination.*

## DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
**Olivier GLENAT**

Cécile DAGUILLANES
Secrétariat

**DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES ADJOINTE**
Mihaela CAUSSIDERY

**Chargé d'Affaires Juridiques et Délégué à la Protection des Données (DPD)**
François LLANAS

**Chargé de Communication Présidence**
Yannick LACOSTE

**Conseiller de Prévention de l'établissement**
Vincent KOEHRET

**Directeur Comptable**
Laurent VEZINHET

**Médecin de prévention du personnel**
Dr Florence GALATRY-BOUJU

## SERVICES CENTRAUX

| | |
|---|---|
| Affaires générales et vie institutionnelle | Marie-Laure JULLIA-VILLELA |
| Communication | Manon MESONES |
| Direction des Affaires Financières (DAF) | Flavien TRUCHON |
| Direction Comptable (DC) | Laurent VEZINHET |
| Direction des Etudes et de la Vie Étudiante (DEVE) | Héla MARONNA |
| Direction des Ressources Humaines (DRH) | Mihaela CAUSSIDERY |
| Direction du Patrimoine et de l'Immobilier | Jean-Christophe GUICHARD |
| Marchés et Achats | Morgane GARRETA |
| Direction du Système d'Information et du Numérique (DSIN) | Brigitte SOR |
| Pilotage & Qualité | Ludivine LAVAL |
| Relations Internationales (RI) | Alexandra LALIBERTE DE GAGNE |

## SERVICES COMMUNS

**Direction de la Recherche, de l'Innovation et des Partenariats (DRIP)**
Directrice : Nesrine YAHI
Resp. financière : Anne IDKOWIAK

**Service Commun de la documentation (SCD)**
Directrice : Sandrine MALOTAUX
Secrétariat financier : Françoise SALVETAT

**Toulouse INP Formation Continue (FC)**
Resp. service FC : Valérie SCHMITT

## SERVICES INTER-UNIVERSITAIRES

**Atelier Inter universitaire de GEnie des Procédés (AIGEP)**
Directeur : Hugues VERGNES
Secrétariat financier : Toky RASAMINIRINA

**Service des Concours Communs Polytechniques (SCCP)**
Directeur : xxxx
R.A.F. : Fanny TRIOLET

**IPST-Cnam**
Directeur : Gautier AUBOURG
Secrétaire générale : Nathalie VASSAL

Double rattachement administratif et fonctionnel des personnels administratifs (DGS et Directeur de composante et/ou service)

## COMPOSANTES / ÉCOLES INTERNES

**Toulouse INP-ENSAT - L'AgroToulouse**
Directeur : Pascal LAFFAILLE
Secrétaire générale : xxxx

**Toulouse INP-ENSEEIHT - N7**
Directeur : Jean-François ROUCHON
Secrétaire général : Lionel GRATIAN

**Toulouse INP-ENSIACET – A7**
Directeur : Laurent PRAT
Secrétaire général : Julien MACÉ

## DÉPARTEMENTS

**La Prépa des INP**
Directeur : Jérôme DURAND
R.A.F. : Dominique ROSEAU

**Département des Sports (DEPS)**
Directrice : Emilie PRAT
Gestionnaire administrative : Raphaëlle ALLANIC

# Organigramme général

- Création d'une Direction Générale des Services Adjointe transverse :
  - Auparavant la DGSA était répartie sur 2 directions « métier » : DAF et DRH
  - Désormais profil généraliste (binôme DGS / DGSA).
  - Le poste est occupé par la DRH : DGSA et DRH

# POINT 4 :

# CHARTE « DROIT À LA DÉCONNEXION »

# CONTEXTE

- Action identifiée dans le plan d'actions HRS4R (voté 27/06/2018 en CA)
- S'inscrit dans la démarche d'amélioration de la QVCT
- Contenu travaillé avec l'appui du Chargé des Affaires juridiques, de la DRH, du Conseiller de Prévention Toulouse INP, des CP des 3 écoles, du DGS et de la VP QVT.
- Contenu s'appuie sur le travail d'autres universités (Marseille, Lille, Nice, etc.) qui ont déjà produit une Charte entre 2016 et 2019
- Sera annexée au Règlement Intérieur de Toulouse INP.

# RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES

- Loi 2016-1088 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.
- Circulaire du 31 mars 2017 relative à l'application des règles en matière de temps de travail dans les trois versants de la fonction publique.
- Le droit à la déconnexion dans la fonction publique est consacré dans l'accord relatif à la mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique du 04 avril 2022 ainsi que l'accord-cadre du 3 juillet 2023 concernant le déploiement du télétravail dans les établissements du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il dépasse toutefois le champ du télétravail.

# DÉFINITIONS

- Droit à la déconnexion = droit des personnels de ne pas être connectés aux outils numériques professionnels en dehors de leur temps ou amplitude de travail, ainsi que le droit de ne pas être contactés par leur employeur en dehors de leur temps de travail afin de garantir leur temps de repos et le respect de leur vie personnelle et familiale.

- Outils numériques visés sont :
  - ✓ outils physiques : ordinateurs, tablettes, smartphones, réseaux filaires ;
  - ✓ outils dématérialisés permettant d'être joints à distance : messagerie électronique, SMS, logiciels, connexions sans fil, internet et intranet.

# OBJECTIFS & PÉRIMÈTRE

- Objectifs :
  - ✓Réaffirmer l'importance du bon usage professionnel des outils numériques et de communication par tous.
  - ✓Assurer le respect des temps de repos, de congés et d'arrêt de travail, ainsi que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des personnels.

- Périmètre :
  - ✓Ensemble des personnels titulaires et contractuels de l'établissement.
  - ✓Concerne les personnels qu'ils soient, ou non bénéficiaires d'une autorisation d'effectuer une partie de leur activité en télétravail.

# CONTENU DE LA CHARTE

- Engagements de Toulouse INP : informer tous les personnels, exemplarité des encadrants, affichage, formation aux outils
- Droit des personnels : rappel des droits en dehors des heures habituelles de travail, pas de sollicitation de réponse immédiate
- Responsabilité individuelle : chacun est acteur, usage raisonnable, gestes quotidiens
- Responsabilité des encadrants : exemplarité, privilégier la communication de proximité, à présenter à l'arrivée d'un nouveau collaborateur
- Outils de prévention : réduire le stress, la fatigue et la surcharge d'information, risques d'hyperconnexion pris en compte dans le DUER, mode de communication à aborder en entretien annuel
- Dispositifs de signalement : N+1, DRH ou DGS, Espace d'écoute, accompagnement et suivi des personnels, Registre Santé et Sécurité au Travail

# POINT 5 :

# DISCUSSION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'INSTANCE ET LES CHANTIERS 2024/2025

# Fonctionnement de l’instance

- Préparation conjointe des ODJ

- Méthode(s) de travail sur les chantiers (GT?...)

# Chantiers 2024/2025

- RIFSEEP 2025 (phase 3)
- Charte contractuels
- Temps de travail
- Charte du formateur interne
- Autres (à determiner)